

Sujet: (pas de sujet) Date: Thu, 25 Feb 2010 12:24:43 +0100 De: <caroline@carolinecayeux.com>

Monsieur

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du document « **Développement durable et patrimoine naturel en Picardie** » que vous avez souhaité soumettre à mon analyse en qualité de chef de file de l'équipe Envie de Picardie dans le cadre des élections régionales qui se tiendront en mars prochain.

La première remarque que je formulerai sur ce document particulièrement étayé est que la quasi-totalité des propositions qui y sont formulées figurent au cœur des 15 plan-action proposés par l'équipe Envie de Picardie.

Comme vous, l'équipe Envie de Picardie s'est montrée particulièrement soucieuse d'apporter un soutien fort au développement durable et au respect de l'environnement dans notre région. Ainsi, nous avons choisi à travers de notre Plan-action oxygène, qui constituera la colonne vertébrale de l'action régionale, de faire de la Picardie, un territoire résolument engagé dans une démarche visant à assurer la transmission d'un patrimoine naturel et d'un environnement sain aux générations futures mais également à prendre toutes les mesures de protection environnementale qui s'imposent pour améliorer et affirmer dès aujourd'hui la vocation verte de la Picardie. (éco-conditionnalité des aides, éco-mobilité, développement du tourisme vert, soutien aux circuits courts en matière d'agriculture, mise en place d'un label Pi-vert permettant l'octroi de bonus de subventionnement pour les opérations ayant une vocation environnementale affirmée, soutien à l'éco-construction...)

Et pour inciter l'ensemble des collectivités locales à s'inscrire dans une démarche environnementale, la mise en place d'un Pacte territorial de croissance verte constituera un outil efficace permettant de favoriser la mobilisation durable des territoires pour atteindre des objectifs environnementaux de nature à préserver la qualité de notre patrimoine territorial commun.

Concernant le projet de centrale électrique à Verberie dans l'Oise, j'ai publiquement et encore récemment dénoncé ce projet d'implantation anachronique qui ne remplit aucuns des objectifs que l'équipe Envie de Picardie a fixé pour la Picardie de demain

Concernant l'incinérateur de Vendeuil, ce dossier est au cœur d'une longue procédure judiciaire à laquelle d'ailleurs Picardie Nature est associée. L'actualité la plus récente pour ce dossier est l'annulation de l'interdiction administrative d'exercer ayant été cassée par le TA d'Amiens. En Picardie, il est vraisemblable que cette installation fait partie de celles étant le plus contrôlées et suivies sur le plan administratif.

Pour l'instant, et si l'on en croit la position du Tribunal Administratif qui a suivi cette posture, l'exploitant du site de Vendeuil se retranche derrière le fait que son site respecte la réglementation environnementale en vigueur. Cela est sans doute vrai, puisque la justice administrative lui a donné raison pour autant, avec mon équipe, nous ne pouvons considérer que ce type d'activité soit à même de concilier, sur le long terme, activité économique et développement durable.

Concernant enfin le coteau de Chartèves, il va de soit que le devenir de ce site doit à la fois concilier activités économiques et préservation de la biodiversité. En ce sens, nous soutenons totalement la démarche de conciliation engagée par Monsieur le Préfet de l'Aisne qui a installé fin 2009 un comité de pilotage chargé de procéder à l'analyse et à l'inventaire le plus exhaustif du site et des espèces qui s'y développent.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Caroline Cayeux

www.carolinecayeux.com